

FICHE COMPLÉMENTAIRE DE CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ : HOSPITALISATION EN URGENCE

Cette fiche, rédigée par le Syndicat National des Centres Hospitaliers Vétérinaires¹, est destinée aux propriétaires d'animaux de compagnie. Elle a été déposée auprès du Conseil National de l'Ordre des Vétérinaires. Remise lors de la consultation avant de pratiquer un acte à visée diagnostique ou thérapeutique, elle est destinée à vous aider à mieux comprendre l'information orale délivrée par le vétérinaire qui vous a expliqué la situation dans laquelle se trouve votre animal, ou dont il doit faire le diagnostic. Il vous a exposé les différentes modalités et alternatives de prise en charge, de traitement, de coût et les conséquences prévisibles en cas de refus de l'acte proposé.

Vous trouverez ci-dessous les raisons de l'hospitalisation que va pratiquer votre vétérinaire, son déroulement, les conséquences habituelles, les risques fréquents ou graves normalement prévisibles, et les conditions du suivi. Ce document complémentaire de l'information orale que vous avez reçue, vous permet donc d'avoir le délai de réflexion nécessaire à votre prise de décision, partagée avec le vétérinaire.

¹ Le SNCHV n'assume aucune responsabilité propre en ce qui concerne les conséquences dommageables éventuelles pouvant résulter de l'exploitation des données extraites des documents, d'une erreur ou d'une imprécision dans le contenu des documents.

Quelques notions concernant les urgences vétérinaires

L'urgence vétérinaire se définit comme la perception d'une situation qui nécessite une intervention médicale ou chirurgicale immédiate ou rapide sans laquelle le pronostic vital de votre animal pourrait être engagé, ou susceptible de le devenir.

Chez l'animal, l'appréciation de l'urgence, de la douleur, ... ne peut se faire que par les signes observés par le maître et/ou le vétérinaire, ce qui complique beaucoup l'évaluation de certaines situations.

Face à un bilan médical incertain, un tableau moins aigu ou si vous vous sentez inquiet, désarmé, ... l'hospitalisation et la mise sous surveillance restent souvent la bonne solution.

Un service d'urgence vétérinaire n'est pas un service spécialisé disponible pour répondre à toutes les situations médicales. Sa mission première consiste à :

- Evaluer le pronostic vital de votre animal de votre animal,
- Evaluer le risque d'évolution à court terme,
- Stabiliser l'état clinique de votre compagnon en prenant les mesures appropriées à la situation et à l'évolution,
- Effectuer une mise en surveillance jusqu'au transfert vers le service spécialisé approprié.

Les risques et complications

Toute intervention, en particulier en situation d'urgence, comporte des risques de complications qui ne sont pas prévisibles mais peuvent être graves, voire engager le pronostic vital. Elles peuvent être en rapport avec l'affection de votre animal mais aussi liées à des variations individuelles.

Les options de prise en charge

Dans les situations les plus graves, l'hospitalisation est la solution la plus adaptée. Si vous ne souhaitez pas le faire. Il vous sera alors demandé de signer une décharge.

Dans des situations moins graves, vous pouvez préférer ne pas hospitaliser votre animal. Le vétérinaire est alors le plus souvent limité à un traitement symptomatique qui ne peut pas prétendre systématiquement guérir ou même enrayer l'évolution de l'affection en cause. Il vous est alors conseillé de consulter dès que possible votre vétérinaire habituel pour qu'il assure le suivi de votre animal.

Le vétérinaire vous a expliqué les avantages, inconvénients et coûts de chaque option et la raison pour laquelle il vous conseille une hospitalisation.

Le diagnostic

La recherche d'un diagnostic précis peut demander du temps, la réalisation de différents examens complémentaires, ... et n'est pas l'objectif premier d'un service d'urgence. **Après stabilisation de son état**, votre compagnon est transféré vers le service le plus à même de porter un diagnostic et de le traiter (médecine Interne, Chirurgie, Imagerie, Ophtalmologie, etc...)

Le coût de l'hospitalisation

Au moment de l'admission, **le vétérinaire ne peut généralement vous donner qu'un budget prévisionnel** qui correspond aux examens, soins, hospitalisation qu'il va programmer pour les premières heures. Lorsque cela est possible, un devis prévisionnel des éventuels frais ultérieurs liés à la situation vous sera communiqué. Ce devis vous sera présenté par téléphone le lendemain par le responsable du service le plus à même de traiter votre animal.

La durée moyenne du séjour hospitalier

Elle n'est que rarement prévisible au moment de l'admission et tant qu'un diagnostic n'a pas été établi. Le nombre de jours d'hospitalisation dépend de l'âge de votre animal, de son état général et de l'évolution de la situation d'urgence (complications, douleur, fièvre, ...)

Le retour à domicile

Au moment de la sortie, l'équipe soignante vous remettra les documents nécessaires pour le retour de votre animal à domicile et son suivi par votre vétérinaire traitant.

Les éventuelles visites de contrôle, soins, et examens complémentaires lors du suivi dépendent de chaque cas et ne sont pas compris dans les budgets (initial ou complémentaires).

Autres sources d'information

Vous pouvez trouver des informations complémentaires concernant l'urgence, les signes cliniques présentés par votre animal, sur notre site : www.snchv.fr

Signature :

(Précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »)